



## **Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 10 mars 2014**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance.
- 10.02** Information par les membres du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Période d'intervention du public sur la demande de dérogation mineure.  
Aucune demande.
- 10.04** Période de questions du public.
- 10.05** Correspondance et dépôt de documents.
  - a) Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce : Résolution CA14 170060 intitulée « Événement - Une heure pour la terre 2014 »;
  - b) Ville de Kirkland : Résolution CM13 231 intitulée « Position de la Ville de Kirkland concernant le projet de la Charte des valeurs québécoises ».
- 10.06** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 10 mars 2014.
- 10.07** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 10 février 2014.

#### **20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Approuver la convention à intervenir avec le SERVICE DES LOISIRS STS-MARTYRS-CANADIENS DE MONTRÉAL pour une période de trois ans se terminant le 31 décembre 2016 et octroyer une contribution financière de 116 040 \$, pour l'année 2014, provenant du budget de l'arrondissement, ainsi qu'une contribution financière de 45 435 \$ provenant du budget de la Direction des immeubles de la Ville de Montréal pour l'entretien du Centre Sts-Martyrs-Canadiens.
- 20.02** Approuver la convention à intervenir avec l'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE FLEURY OUEST et octroyer une contribution financière maximale de 10 000 \$ pour la réalisation de son plan d'action 2014.
- 20.03** Approuver la convention à intervenir avec le CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE BORDEAUX-CARTIERVILLE pour la réalisation du projet « Bordeaux-Cartierville en fête », soit l'organisation de trois fêtes de quartier en 2014, dans le cadre du plan d'action en revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien/Grenet et octroyer une contribution financière de 25 000 \$.

- 20.04** Approuver la convention à intervenir avec le CONSEIL LOCAL DES INTERVENANTS COMMUNAUTAIRES DE BORDEAUX-CARTIERVILLE (C.L.I.C.) pour la poursuite de la réalisation du plan d'action 2014 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur Laurentien/Grenet et octroyer une contribution financière de 83 100 \$.
- 20.05** Modifier la résolution CA14 090021 accordant un contrat de services professionnels à LES CONSULTANTS S.M. INC. pour la réalisation d'une étude de circulation dans le cadre du PPU Henri-Bourassa Ouest (S2013-015), autoriser une dépense de 77 351 \$ comprenant les taxes et les frais incidents, le cas échéant, et affecter un montant de 69 773 \$ provenant des surplus de l'arrondissement à cet effet.

### **30 – Administration et finances**

- 30.01** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 31 janvier 2014.
- 30.02** Autoriser une dépense de 600 \$ pour la participation de huit personnes, élus et fonctionnaires, au Gala de reconnaissance en environnement et développement durable 2014.
- 30.03** Demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 27 816 \$ provenant de l'organisme Avenir d'enfants.
- 30.04** Octroyer des contributions financières totalisant 3 600 \$ à différents organismes pour les soutenir dans leurs activités respectives.

### **40 – Réglementation**

- 40.01** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, l'installation de bannières et la fermeture de rues.
- 40.02** Approuver la tenue d'activités de promotions commerciales durant l'année 2014, autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'installation de bannières et la fermeture de rues.
- 40.03** Édicter, en vertu du Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divisée (RCA09 09010), l'ordonnance relative au taux d'inoccupation des logements sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- 40.04** Accorder une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisée, pour le bâtiment portant les numéros 10924 et 10926, boulevard Saint-Laurent, érigé sur les lots 1996801, 3075742 et 3075743 du Cadastre du Québec.
- 40.05** Reconduire les projets pilotes de cafés-terrasses sur la Promenade Fleury ainsi que sur les rues Chabanel Ouest et Fleury Ouest, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Meilleur, pour une année supplémentaire soit pour la période du 1er mai au 31 octobre 2014.

- 40.06** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'occupation du rez-de-chaussée et du sous-sol de l'immeuble portant les numéros 438-440, boulevard Gouin Est, à des fins de bureaux - Lot 1995775 du Cadastre du Québec - Zone 0256.
- 40.07** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la transformation des deux derniers étages du bâtiment portant les numéros 9300 à 9340, boulevard Saint-Laurent, à des fins d'habitation et l'aménagement d'une terrasse paysagée au niveau du sol dans la cour latérale nord - angle nord-ouest de la rue Chabanel - Zone 0413.
- 40.08** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser pour l'immeuble portant le numéro 1350, rue Mazurette, l'occupation et l'aménagement des espaces extérieurs à des fins de stationnement sur les lots 1489075 et 1489076 du Cadastre du Québec - Zone 0339.
- 40.09** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) un second projet de résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment portant le numéro 5780, boulevard Gouin Ouest et la construction d'un bâtiment à des fins de restaurant - Lot 1435193 du Cadastre du Québec - Zone 0058.
- 40.10** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser la construction d'un immeuble commercial en excédant la hauteur maximale permise au 8995, rue Jean-Pratt - Lot 4964666 du Cadastre du Québec - Zone 0339.
- 40.11** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser l'occupation de l'immeuble portant les numéros 1845 à 1855, rue du Liban, à des fins de commerces, d'hébergement, d'école et de garderie - Lot 1485963 du Cadastre du Québec - Zone 0266.
- 40.12** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser la démolition et la reconstruction d'un immeuble portant le numéro 10594, avenue Péloquin, à des fins de résidence unifamiliale - Lot 2496991 du Cadastre du Québec - zone 0308.
- 40.13** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un projet de résolution visant à autoriser pour l'immeuble portant le numéro 1605, rue De Beauharnois Ouest, une superficie d'affichage supérieure au maximum permis - Zone 0339.
- 40.14** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé sur le lot identifié 1488813 du Cadastre du Québec comme un établissement de production de marijuana à des fins médicales - Zone 0379.
- 40.15** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la construction de plusieurs immeubles résidentiels au 10000, rue Meilleur - Lot 1488873 du Cadastre du Québec - Zone 0317 / Demander au secrétaire d'arrondissement de fixer la date de l'assemblée publique de consultation lorsque les résultats de l'étude de circulation à réaliser dans le cadre du Programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur Henri-Bourassa Ouest seront connus.

- 40.16** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution afin d'autoriser la transformation d'une résidence pour personnes âgées en résidence de cinq logements de l'immeuble portant le numéro 95, boulevard Gouin Est - Zone 0236.

### **51 – Nomination / Désignation**

- 51.01** Désigner un représentant municipal pour siéger au conseil d'administration de la S.I.D.A.C. LA PROMENADE FLEURY, à compter de mars 2014.

### **70 – Autres sujets**

- 70.01** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 15 janvier 2014.
- 70.02** Affaires nouvelles.
- 70.03** Levée de la séance.